



Strawberry Vanilla # TCDL-CFRA-BOWL-NSTV

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date d'émission: 08/12/2017 Date de révision: 10/05/2018 Remplace la fiche: Version:

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	: Mélange
Nom du produit	: Strawberry Vanilla # TCDL-CFRA-BOWL-NSTV
Code du produit	: TCDL-CFRA-BOWL-NSTV
Type de produit	: Parfums, produits parfumés
Groupe de produits	: Produit commercial

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal	: Utilisation professionnelle
Spec. d'usage industriel/professionnel	: Industriel
Utilisation de la substance/mélange	: Parfums, produits parfumés
Fonction ou catégorie d'utilisation	: Agents odorants

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Cosy Owl, 20-28 Albert Road, Braintree, Essex, CM7 3JQ, UK
Tel: +44 1376 560348
enquiries@cosyowl.com - www.cosyowl.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence: +44 1376 560348

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4	H302
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1	H317
Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 2	H411

Texte intégral des mentions H : voir section 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Nocif en cas d'ingestion. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Peut provoquer une allergie cutanée.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS07

GHS09

Mention d'avertissement (CLP)	: Attention
Composants dangereux	: acetyl propionyl; Aldehyde C-16; Triplal (Vertocitral); Cinnamic aldehyde; Furaneol; Benzoate de benzyle
Mentions de danger (CLP)	: H302 - Nocif en cas d'ingestion. H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence (CLP)	: P264 - Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation. P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.

Strawberry Vanilla # TCDL-CFRA-BOWL-NSTV

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

P280 - Porter un équipement de protection des yeux, un équipement de protection du visage, un équipement de protection du visage, des vêtements de protection, des gants de protection.
P301+P312 - EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Benzoate de benzyle	(N° CAS) 120-51-4 (N° CE) 204-402-9 (N° Index) 607-085-00-9	42,87 - 62,87	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Aquatic Chronic 2, H411
Aldehyde C-16	(N° CAS) 77-83-8 (N° CE) 201-061-8	12,5 - 25	Aquatic Chronic 2, H411 Skin Sens. 1B, H317
Veltol plus crystals	(N° CAS) 4940-11-8 (N° CE) 225-582-5	1,25 - 2,5	Acute Tox. 4 (Oral), H302
Aldehyde C-14	(N° CAS) 104-67-6 (N° CE) 203-225-4	0,8 - 1,6	Aquatic Chronic 3, H412
Cinnamic aldehyde	(N° CAS) 104-55-2 (N° CE) 203-213-9	0,75 - 1,5	Acute Tox. 4 (Dermal), H312 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1, H317
acetyl propionyl	(N° CAS) 600-14-6 (N° CE) 209-984-8	0,15 - 0,2	Eye Dam. 1, H318 Flam. Liq. 2, H225 Skin Sens. 1B, H317 STOT RE 2, H373
Triplal (Vertocitral)	(N° CAS) 68039-49 -6 (N° CE) 268-264-1	0,1 - 0,2	Aquatic Chronic 2, H411 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1B, H317
Propionic acid substance possédant des valeurs limites d'exposition professionnelle communautaires	(N° CAS) 79-09-4 (N° CE) 201-176-3 (N° Index) 607-089-00-0	0,07 - 0,1	Flam. Liq. 3, H226 Skin Corr. 1B, H314

Limites de concentration spécifiques:

Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques
Propionic acid	(N° CAS) 79-09-4 (N° CE) 201-176-3 (N° Index) 607-089-00-0	(C >= 10) STOT SE 3, H335 (10 =<C < 25) Eye Irrit. 2, H319 (10 =<C < 25) Skin Irrit. 2, H315 (C >= 25) Skin Corr. 1B, H314

Allergène Rapport disponible sur demande.

Texte complet des phrases H: voir section 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.
Premiers soins après inhalation	: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Faire respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos.
Premiers soins après contact avec la peau	: Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude. Laver abondamment à l'eau/.... En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter immédiatement un médecin. Consulter un médecin. Traitement spécifique (voir Appeler immédiatement un médecin sur cette étiquette). Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Laver la peau avec beaucoup d'eau. Enlever les vêtements contaminés. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un médecin si la douleur ou la rougeur persiste. Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter d'urgence un médecin. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

Strawberry Vanilla # TCDL-CFRA-BOWL-NSTV

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/effets après inhalation : Peut provoquer une allergie cutanée.
Symptômes/effets après contact avec la peau : Peut provoquer une allergie cutanée.
Symptômes/effets après ingestion : L'ingestion d'une petite quantité de ce produit présente un sérieux danger pour la santé.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Sable.
Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Danger d'incendie : Liquide combustible.
Danger d'explosion : Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dégagement possible de fumées toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

- Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.
Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire. Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Mesures générales : Ecarter toute source d'ignition. Prendre des précautions spéciales pour éviter des charges d'électricité statique. Pas de flammes nues. Ne pas fumer.

6.1.1. Pour les non-secouristes

- Procédures d'urgence : Ventiler la zone de déversement. Eloigner le personnel superflu. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Eviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

6.1.2. Pour les secouristes

- Equipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage. Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".
Procédures d'urgence : Aérer la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Eviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Pour la rétention : Recueillir le produit répandu.
Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant. Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Recueillir le produit répandu. Stocker à l'écart des autres matières.
Autres informations : Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle. Pour plus d'informations, se reporter à la section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Dangers supplémentaires lors du traitement : Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Porter un équipement de protection individuel. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. Eviter de respirer les fumées, gaz, brouillards, aérosols, vapeurs. Pas de flammes nues. Ne pas fumer. Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Strawberry Vanilla # TCDL-CFRA-BOWL-NSTV

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique.
Conditions de stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart des : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation. Conservez dans un endroit à l'abri du feu. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
Produits incompatibles : Bases fortes. Acides forts.
Matières incompatibles : Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil. Sources de chaleur.
Température de stockage : 25 °C
Lieu de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé. Protéger de la chaleur.
Prescriptions particulières concernant l'emballage : Stocker dans un récipient fermé.
Matériaux d'emballage : Ne pas conserver dans un métal sensible à la corrosion.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

acetyl propionyl (600-14-6)		
Allemagne	TRGS 900 Valeur limite au poste de travail (mg/m ³)	0,083 mg/m ³
Allemagne	TRGS 900 Valeur limite au poste de travail (ppm)	0,2 ppm
USA - NIOSH	NIOSH REL (TWA) (mg/m ³)	9,3 ppb
USA - NIOSH	NIOSH REL (STEL) (mg/m ³)	31 ppb
Propionic acid (79-09-4)		
UE	IOELV TWA (mg/m ³)	31 mg/m ³
UE	IOELV TWA (ppm)	10 ppm
UE	IOELV STEL (mg/m ³)	62 mg/m ³
UE	IOELV STEL (ppm)	20 ppm
Autriche	MAK (mg/m ³)	31 mg/m ³
Autriche	MAK (ppm)	10 ppm
Autriche	MAK Valeur courte durée (mg/m ³)	62 mg/m ³
Autriche	MAK Valeur courte durée (ppm)	20 ppm
Belgique	Valeur seuil (mg/m ³)	31 mg/m ³
Belgique	Valeur seuil (ppm)	10 ppm
Belgique	Valeur courte durée (mg/m ³)	62 mg/m ³
Belgique	Valeur courte durée (ppm)	20 ppm
Bulgarie	OEL TWA (mg/m ³)	31 mg/m ³
Bulgarie	OEL TWA (ppm)	10 ppm
Bulgarie	OEL STEL (mg/m ³)	62 mg/m ³
Bulgarie	OEL STEL (ppm)	20 ppm
Croatie	GVI (granična vrijednost izloženosti) (mg/m ³)	31 mg/m ³
Croatie	GVI (granična vrijednost izloženosti) (ppm)	10 ppm
Croatie	KGVI (kratkotrajna granična vrijednost izloženosti) (mg/m ³)	62 mg/m ³
Croatie	KGVI (kratkotrajna granična vrijednost izloženosti) (ppm)	20 ppm
Chypre	OEL TWA (mg/m ³)	31 mg/m ³
Chypre	OEL TWA (ppm)	10 ppm
Chypre	OEL STEL (mg/m ³)	62 mg/m ³
Chypre	OEL STEL (ppm)	20 ppm
République Tchèque	Expoziční limity (PEL) (mg/m ³)	30 mg/m ³
Danemark	Grænseværdie (langvarig) (mg/m ³)	31 mg/m ³
Danemark	Grænseværdie (langvarig) (ppm)	10 ppm
Estonie	OEL TWA (mg/m ³)	31 mg/m ³

Strawberry Vanilla # TCDL-CFRA-BOWL-NSTV

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Propionic acid (79-09-4)		
Estonie	OEL TWA (ppm)	10 ppm
Estonie	OEL STEL (mg/m ³)	62 mg/m ³
Estonie	OEL STEL (ppm)	20 ppm
Finlande	HTP-arvo (8h) (mg/m ³)	31 mg/m ³
Finlande	HTP-arvo (8h) (ppm)	10 ppm
Finlande	HTP-arvo (15 min)	61 mg/m ³
Finlande	HTP-arvo (15 min) (ppm)	20 ppm
France	VME (mg/m ³)	31 mg/m ³ (indicative limit)
France	VME (ppm)	10 ppm (indicative limit)
France	VLE(mg/m ³)	62 mg/m ³ (indicative limit)
France	VLE (ppm)	20 ppm (indicative limit)
Allemagne	TRGS 900 Valeur limite au poste de travail (mg/m ³)	31 mg/m ³ (The risk of damage to the embryo or fetus can be excluded when AGW and BGW values are observed)
Allemagne	TRGS 900 Valeur limite au poste de travail (ppm)	10 ppm (The risk of damage to the embryo or fetus can be excluded when AGW and BGW values are observed)
Gibraltar	Eight hours mg/m3	31 mg/m ³
Gibraltar	Eight hours ppm	10 ppm
Gibraltar	Short-term mg/m3	62 mg/m ³
Gibraltar	Short-term ppm	20 ppm
Grèce	OEL TWA (mg/m ³)	30 mg/m ³
Grèce	OEL TWA (ppm)	10 ppm
Grèce	OEL STEL (mg/m ³)	60 mg/m ³
Grèce	OEL STEL (ppm)	20 ppm
Hongrie	AK-érték	31 mg/m ³
Hongrie	CK-érték	62 mg/m ³
Irlande	OEL (8 hours ref) (mg/m ³)	31 mg/m ³
Irlande	OEL (8 hours ref) (ppm)	10 ppm
Irlande	OEL (15 min ref) (mg/m3)	62 mg/m ³
Irlande	OEL (15 min ref) (ppm)	20 ppm
Italie	OEL TWA (mg/m ³)	31 mg/m ³
Italie	OEL TWA (ppm)	10 ppm
Italie	OEL STEL (mg/m ³)	62 mg/m ³
Italie	OEL STEL (ppm)	20 ppm
Lettonie	OEL TWA (mg/m ³)	31 mg/m ³
Lettonie	OEL TWA (ppm)	10 ppm
Lituanie	IPRV (mg/m ³)	31 mg/m ³
Lituanie	IPRV (ppm)	10 ppm
Lituanie	TPRV (mg/m ³)	62 mg/m ³
Lituanie	TPRV (ppm)	20 ppm
Luxembourg	OEL TWA (mg/m ³)	31 mg/m ³
Luxembourg	OEL TWA (ppm)	10 ppm
Luxembourg	OEL STEL (mg/m ³)	62 mg/m ³
Luxembourg	OEL STEL (ppm)	20 ppm
Malte	OEL TWA (mg/m ³)	31 mg/m ³
Malte	OEL TWA (ppm)	10 ppm
Malte	OEL STEL (mg/m ³)	62 mg/m ³
Malte	OEL STEL (ppm)	20 ppm
Pays-Bas	Grenswaarde TGG 8H (mg/m ³)	31 mg/m ³
Pays-Bas	Grenswaarde TGG 15MIN (mg/m ³)	62 mg/m ³
Pologne	NDS (mg/m ³)	30 mg/m ³

Strawberry Vanilla # TCDL-CFRA-BOWL-NSTV

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Propionic acid (79-09-4)		
Pologne	NDSch (mg/m ³)	45 mg/m ³
Portugal	OEL TWA (mg/m ³)	31 mg/m ³ (indicative limit value)
Portugal	OEL TWA (ppm)	10 ppm (indicative limit value)
Portugal	OEL STEL (mg/m ³)	62 mg/m ³ (indicative limit value)
Portugal	OEL STEL (ppm)	20 ppm (indicative limit value)
Roumanie	OEL TWA (mg/m ³)	31 mg/m ³
Roumanie	OEL TWA (ppm)	10 ppm
Roumanie	OEL STEL (mg/m ³)	62 mg/m ³
Roumanie	OEL STEL (ppm)	20 ppm
Slovaquie	NPHV (priemerná) (mg/m ³)	31 mg/m ³
Slovaquie	NPHV (priemerná) (ppm)	10 ppm
Slovaquie	NPHV (Hraničná) (mg/m ³)	62 mg/m ³
Slovénie	OEL TWA (mg/m ³)	31 mg/m ³
Slovénie	OEL TWA (ppm)	10 ppm
Slovénie	OEL STEL (mg/m ³)	62 mg/m ³
Slovénie	OEL STEL (ppm)	20 ppm
Espagne	VLA-ED (mg/m ³)	31 mg/m ³ (indicative limit value)
Espagne	VLA-ED (ppm)	10 ppm (indicative limit value)
Espagne	VLA-EC (mg/m ³)	62 mg/m ³
Espagne	VLA-EC (ppm)	20 ppm
Suède	nivågränsvärde (NVG) (mg/m ³)	30 mg/m ³
Suède	nivågränsvärde (NVG) (ppm)	10 ppm
Suède	kortidsvärde (KTV) (mg/m ³)	62 mg/m ³
Suède	kortidsvärde (KTV) (ppm)	20 ppm
Royaume Uni	WEL TWA (mg/m ³)	31 mg/m ³
Royaume Uni	WEL TWA (ppm)	10 ppm
Royaume Uni	WEL STEL (mg/m ³)	46 mg/m ³
Royaume Uni	WEL STEL (ppm)	15 ppm
Norvège	Grenseverdier (AN) (mg/m ³)	30 mg/m ³
Norvège	Grenseverdier (AN) (ppm)	10 ppm
Norvège	Grenseverdier (Korttidsverdi) (mg/m ³)	45 mg/m ³ (value calculated)
Norvège	Grenseverdier (Korttidsverdi) (ppm)	15 ppm (value calculated)
Suisse	VME (mg/m ³)	30 mg/m ³
Suisse	VME (ppm)	10 ppm
Suisse	VLE(mg/m ³)	60 mg/m ³
Suisse	VLE (ppm)	20 ppm
Australie	TWA (mg/m ³)	30 mg/m ³
Australie	TWA (ppm)	10 ppm
Canada (Québec)	VEMP (mg/m ³)	30 mg/m ³
Canada (Québec)	VEMP (ppm)	10 ppm
USA - ACGIH	ACGIH TWA (ppm)	10 ppm
USA - NIOSH	NIOSH REL (TWA) (mg/m ³)	30 mg/m ³
USA - NIOSH	NIOSH REL (TWA) (ppm)	10 ppm
USA - NIOSH	NIOSH REL (STEL) (mg/m ³)	45 mg/m ³
USA - NIOSH	NIOSH REL (STEL) (ppm)	15 ppm
Benzoate de benzyle (120-51-4)		
USA - NIOSH	NIOSH REL (TWA) (mg/m ³)	<=

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail.
 Equipement de protection individuelle : Eviter toute exposition inutile.

Strawberry Vanilla # TCDL-CFRA-BOWL-NSTV

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Protection des mains	: Porter des gants de protection.
Protection oculaire	: Lunettes anti-éclaboussures ou lunettes de sécurité. Lunettes bien ajustables
Protection de la peau et du corps	: Porter un vêtement de protection approprié
Protection des voies respiratoires	: Porter un masque approprié
Contrôle de l'exposition de l'environnement	: Éviter le rejet dans l'environnement.
Autres informations	: Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: jaune clair. ambré.
Odeur	: strawberry.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Non applicable
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: 90 °C (coupelle fermée) ASTM D7094
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Liquide combustible, Ininflammable.
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 1,1
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

10.2. Stabilité chimique

Liquide combustible. Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs. Non établi.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non établi.

10.4. Conditions à éviter

Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses. Flamme nue. Surchauffe. Chaleur. Etincelles.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts. Bases fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

fumée. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone. Peut libérer des gaz inflammables.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Oral: Nocif en cas d'ingestion.

ATE CLP (voie orale)	773,756 mg/kg de poids corporel
----------------------	---------------------------------

Strawberry Vanilla # TCDL-CFRA-BOWL-NSTV

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé
Indications complémentaires	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé
Indications complémentaires	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Cancérogénicité	: Non classé
Indications complémentaires	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Indications complémentaires	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Indications complémentaires	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Indications complémentaires	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Danger par aspiration	: Non classé
Indications complémentaires	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles	: Nocif en cas d'ingestion.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général	: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Ecologie - eau	: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2. Persistance et dégradabilité

Strawberry Vanilla # TCDL-CFRA-BOWL-NSTV	
Persistance et dégradabilité	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Strawberry Vanilla # TCDL-CFRA-BOWL-NSTV	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Indications complémentaires	: Éviter le rejet dans l'environnement.
-----------------------------	---

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets	: Eliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé. : Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.
Recommandations pour le traitement du produit/emballage	: Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.
Indications complémentaires	
Ecologie - déchets	: Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR)	: 3082
N° ONU (IMDG)	: 3082
N° ONU (IATA)	: 3082
N° ONU (ADN)	: 3082

Strawberry Vanilla # TCDL-CFRA-BOWL-NSTV

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

N° ONU (RID) : 3082

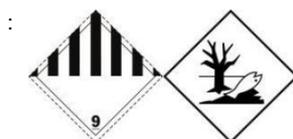
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR)	: MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
Désignation officielle de transport (IMDG)	: MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
Désignation officielle de transport (IATA)	: Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.
Désignation officielle de transport (ADN)	: MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
Désignation officielle de transport (RID)	: MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
Description document de transport (ADR)	: UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Benzyl benzoate), 9, III, (E)
Description document de transport (IMDG)	: UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Benzyl benzoate), 9, III, POLLUANT MARIN
Description document de transport (IATA)	: UN 3082 Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (Benzyl benzoate), 9, III
Description document de transport (ADN)	: UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A., 9, III
Description document de transport (RID)	: UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A., 9, III

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

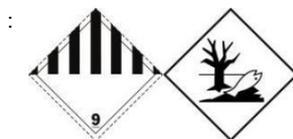
ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : 9
Étiquettes de danger (ADR) : 9



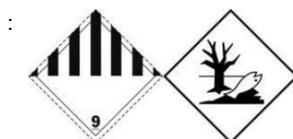
IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : 9
Étiquettes de danger (IMDG) : 9



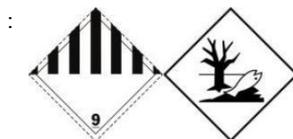
IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : 9
Étiquettes de danger (IATA) : 9



ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : 9
Étiquettes de danger (ADN) : 9



RID

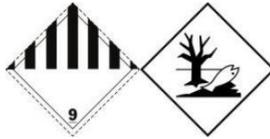
Classe(s) de danger pour le transport (RID) : 9

Strawberry Vanilla # TCDL-CFRA-BOWL-NSTV

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Étiquettes de danger (RID) : 9



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : III
Groupe d'emballage (IMDG) : III
Groupe d'emballage (IATA) : III
Groupe d'emballage (ADN) : III
Groupe d'emballage (RID) : III

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Oui
Polluant marin : Oui
Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR) : M6
Dispositions spéciales (ADR) : 274, 335, 601, 375
Quantités limitées (ADR) : 5l
Quantités exceptées (ADR) : E1
Instructions d'emballage (ADR) : P001, IBC03, LP01, R001
Dispositions spéciales d'emballage (ADR) : PP1
Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (ADR) : MP19
Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR) : T4
Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR) : TP1, TP29
Code-citerne (ADR) : LGBV
Véhicule pour le transport en citerne : AT
Catégorie de transport (ADR) : 3
Dispositions spéciales de transport - Colis (ADR) : V12
Dispositions spéciales de transport - Chargement, déchargement et manutention (ADR) : CV13
Danger n° (code Kemler) : 90
Panneaux oranges :



Code de restriction concernant les tunnels (ADR) : E
Code EAC : •3Z

- Transport maritime

Dispositions spéciales (IMDG) : 274, 335, 969
Quantités limitées (IMDG) : 5 L
Quantités exceptées (IMDG) : E1
Instructions d'emballage (IMDG) : P001, LP01
Dispositions spéciales d'emballage (IMDG) : PP1
Instructions d'emballages GRV (IMDG) : IBC03
Instructions pour citernes (IMDG) : T4
Dispositions spéciales pour citernes (IMDG) : TP2, TP29
N° FS (Feu) : F-A

Strawberry Vanilla # TCDL-CFRA-BOWL-NSTV

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

N° FS (Déversement) : S-F

Catégorie de chargement (IMDG) : A

- Transport aérien

Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA) : E1

Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA) : Y964

Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA) : 30kgG

Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA) : 964

Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA) : 450L

Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA) : 964

Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA) : 450L

Dispositions spéciales (IATA) : A97, A158, A197

Code ERG (IATA) : 9L

- Transport par voie fluviale

Code de classification (ADN) : M6

Dispositions spéciales (ADN) : 274, 335, 375, 601

Quantités limitées (ADN) : 5 L

Quantités exceptées (ADN) : E1

Transport admis (ADN) : T

Équipement exigé (ADN) : PP

Nombre de cônes/feux bleus (ADN) : 0

- Transport ferroviaire

Code de classification (RID) : M6

Dispositions spéciales (RID) : 274, 335, 375, 601

Quantités limitées (RID) : 5L

Quantités exceptées (RID) : E1

Instructions d'emballage (RID) : P001, IBC03, LP01, R001

Dispositions spéciales d'emballage (RID) : PP1

Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (RID) : MP19

Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID) : T4

Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID) : TP1, TP29

Codes-citerne pour les citernes RID (RID) : LGBV

Catégorie de transport (RID) : 3

Dispositions spéciales de transport - Colis (RID) : W12

Dispositions spéciales de transport - Chargement, déchargement et manutention (RID) : CW13, CW31

Colis express (RID) : CE8

Numéro d'identification du danger (RID) : 90

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Les restrictions suivantes sont applicables selon l'annexe XVII du Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH):

3(a) Substances ou mélanges qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008: Classes de danger 2.1 à 2.4, 2.6 et 2.7, 2.8 types A et B, 2.9, 2.10, 2.12, 2.13 catégories 1 et 2, 2.14 catégories 1 et 2, 2.15 types A à F	acetyl propionyl - Propionic acid
--	-----------------------------------

Strawberry Vanilla # TCDL-CFRA-BOWL-NSTV

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

3(b) Substances ou mélanges qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) n o 1272/2008: Classes de danger 3.1 à 3.6, 3.7 effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité ou sur le développement, 3.8 effets autres que les effets narcotiques, 3.9 et 3.10	acetyl propionyl - Propionic acid - Aldehyde C-16 - Triplal (Vertocitral) - Cinnamic aldehyde - Benzoate de benzyle
3(c) Substances ou mélanges qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) n o 1272/2008: Classe de danger 4.1	Aldehyde C-16 - Triplal (Vertocitral) - Aldehyde C-14 - Benzoate de benzyle

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

15.1.2. Directives nationales

Allemagne

AwSV, référence de l'annexe : Classe de danger pour l'eau (WGK) 2, Présente un danger pour l'eau (Classification selon la AwSV, Annexe 1)

12e ordonnance de mise en application de la Loi fédérale allemande sur les contrôles d'immission - 12.BImSchV : Non assujéti au 12ème BImSchV (décret de protection contre les émissions) (Règlement sur les accidents majeurs)

Pays-Bas

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen : Triplal (Vertocitral) est listé

SZW-lijst van mutagene stoffen : Triplal (Vertocitral) est listé

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Borstvoeding : Aucun des composants n'est listé

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Vruchtbaarheid : Aucun des composants n'est listé

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Ontwikkeling : Aucun des composants n'est listé

Danemark

Classe de danger d'incendie : Classe III-1

Unité de stockage : 50 litre

Remarques concernant la classification : Inflammable d'après le ministère de la Justice danois; Les lignes directrices de gestion des situations d'urgence relatives au stockage des liquides inflammables doivent être suivies

Recommandations réglementation danoise : L'utilisation de ce produit est interdite aux mineurs
Les femmes enceintes/allaitantes travaillant avec le produit ne doivent pas entrer en contact direct avec celui-ci

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Sources des données : RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

Autres informations : Aucun(e).

Texte intégral des phrases H et EUH:

Acute Tox. 4 (Dermal)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 4
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 2
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 3
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
Flam. Liq. 2	Liquides inflammables, Catégorie 2
Flam. Liq. 3	Liquides inflammables, Catégorie 3
Skin Corr. 1B	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1B
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
Skin Sens. 1B	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1B
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, Catégorie 2
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.

Strawberry Vanilla # TCDL-CFRA-BOWL-NSTV

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

COSY OWL SDS EU CLP.

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit